

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 245

28 janvier 2014

SOMMAIRE

2sales International S.A	ProLogis Czech Republic II S.à r.l 11755
Action Investment GP & Co S.C.A 11740	Promogroup S.A11760
BE STEEL11717	Promogroup S.A
Bibo S.A11717	Proximo S.à r.l
Blisworth Management S.A 11717	Proxxon S.A
EnVivo (Luxembourg) III S.à r.l 11715	Sarmat Holding S.à r.l
EnVivo (Luxembourg) IV S.à r.l 11716	Slystap's S.à r.l
Innovea S.A	Société de Gestion et Participations Im-
KH II Estates 204 S.à r.l	mobilières et Mobilières S.A
Lanzer S.A 11714	Station Latignies S.à r.l 11714
Le Pavillon du Parc Belair11757	Sunhold Estates S.à r.l11715
Mako Capital S.à r.l	Tahoe Manager S.à r.l
MCP Baffin Lux S.à r.l 11759	T.C.I. Technology Communication Initiati-
M.F. Holdings s.à r.l	ve S.A 11722
Miroma Company Luxembourg S.à r.l 11723	Techhol S.A
Motor Center Diekirch11738	Tri Bridge S.A
NDPB Ventures S.A11758	Visor Funding Lux 1
NextITFrontier S.A	Vivalto S.A
No 1 S.à r.l	Waltzing Parke Productions11716
No-Nail Boxes (Europe) S.A 11715	White Arch S.A
NORTH TRADING PRIVATE S.A., société	Willow Lending BR S.à r.l 11735
de gestion de patrimoine familial 11758	Wood Trade Center S.A
Octapan Holding S.à r.l	WP X LuxCo S.à r.l
Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR	



Station Latignies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 426, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 163.273.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181894/10.

(130221484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Lanzer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4988 Sanem, 5A, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 86.625.

Assemblée générale extraordinaire

Suite à l'assemblé général extraordinaire tenu en date du 09/12/2013 au siège de la société, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Joe WILWERT, demeurant 27, rue Prince Henri à L-7341 HEISDORF, en tant d'administrateur délégué,

Madame Alix WILWERT-MASSARD, demeurant 5a, rue de la Fontaine à L-4988 SANEM, en tant d'administrateur,

Monsieur Bob WILWERT, demeurant 32, rue des Ligures à L-4609 NIEDERCORN, en tant d'administrateur.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2018

Référence de publication: 2013181672/14.

(130220028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Tri Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181996/9.

(130221276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Visor Funding Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.002.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 décembre 2013

En date du 19 décembre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul COOPER, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Elizabeth TIMMER, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer James COCKER, né le 22 novembre 1982 à Manchester, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Michael VERHULST, né le 25 aout 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- James COCKER
- Richard LEWIS

Gérants B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.



- Richard BREKELMANS
- Michael VERHULST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2013182013/30.

(130221388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

No-Nail Boxes (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'activités Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 91.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NO-NAIL BOXES (EUROPE) S.A.

Référence de publication: 2013181773/10.

(130221847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Sunhold Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.114.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181895/9.

(130221801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

EnVivo (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.140.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associés unique de la Société en date du 11 décembre 2013 que les gérants actuels de la société à savoir: Daniel Auerbach, Simon Haslam et Stephen Knight sont désormais gérant de classe A de la Société.

Il résulte de cette même résolution écrite que M. Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchés se Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé avec effet au 11 décembre 2013 et pour une durée illimitée en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Daniel Auerbach, gérant de classe A;
- M. Simon Haslam, gérant de classe A;
- M. Stephen Knight, gérant de classe A; et
- M. Hugo Froment, gérant de classe B;

En date du 11 décembre 2013, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

- 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013182074/26.

(130222161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.



Waltzing Parke Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 108, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 57.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182029/10.

(130221634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

White Arch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 6, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182035/9.

(130221532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Wood Trade Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 66.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182039/10.

(130221197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182041/9.

(130221700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

2sales International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 94.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182054/10.

(130221342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

EnVivo (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.144.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associés unique de la Société en date du 11 décembre 2013 que les gérants actuels de la société à savoir: Daniel Auerbach, Simon Haslarn et Stephen Knight sont désormais gérant de classe A de la Société.



Il résulte de cette même résolution écrite que M. Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65. Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé avec effet au 11 décembre 2013 et pour une durée illimitée en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Daniel Auerbach, gérant de classe A;
- M. Simon Haslam, gérant de classe A;
- M. Stephen Knight, gérant de classe A; et
- M. Hugo Froment, gérant de classe B;

En date du 11 décembre 2013, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

- 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013182075/26.

(130222154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

BE STEEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R&D Comptabilité SA

Signature

Référence de publication: 2013182232/11.

(130222792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Bibo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 95.591.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2013

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Simon Phillips de sa fonction d'administrateur unique avec effet au 15 octobre 2013 et nomment en remplacement de celui-ci Monsieur Jacques Deman demeurant 1, Chemin de la Maison du Roi à B-1380 Lasnes.

Le mandat du commissaire étant arrivé à échéance, les actionnaires nomment la société Compliance & Control, 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, RCS B 172 482 comme commissaire, avec effet rétroactif au 7 novembre 2012.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013182243/17.

(130222624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Blisworth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.626.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice courant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013182246/11.

(130222559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Slystap's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 182.730.

STATUTS

L'an deux mille treize, le six décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Pascal Hervé SCHAUBER, demeurant à F-57500 Saint Avold, 15, rue du Pré Fleuri.
- 2) Monsieur Stéphane BOUR, demeurant à F-57730 Lachambre, 8, rue du Pré Kolas.
- 3) Monsieur Sylvain BECK, demeurant à F-57890 Porcelette, 183 rue de Diesen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée Siège social

Art. 1 er . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SLYSTAP'S S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet les activités suivantes:

- La conception, la production et l'assemblage de tous produits, systèmes et accessoires électroniques et informatiques;
- La conception, la création, le développement de logiciels, de progiciels et d'applications à usage privé et professionnel, incluant les nouvelles technologies d'information et de communication,
- L'importation, l'exportation, la distribution, l'exploitation et la commercialisation des produits et services relatifs à l'objet social;
- La prestation de services et de conseils, l'expertise, la formation, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et de nature à favoriser son extension ou son développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Waldbredimus (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-six euros (126,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.



Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Pascal Hervé SCHAUBER, prénommé, trente-huit parts sociales,	38
2) Stéphane BOUR, prénommé, trente-huit parts sociales	38
3) Sylvain BECK, prénommé, vingt-quatre parts sociales	24
4) Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-5442 Roedt, 54, route de Remich.
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- 1) Monsieur Pascal Hervé SCHAUBER, demeurant à F-57500 Saint Avold, 15, rue du Pré Fleuri, gérant administratif.
- 2) Monsieur Sylvain BECK, demeurant à F-57890 Porcelette, 183 rue de Diesen, gérant technique.
- 3. La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique jusqu'à une contre-valeur de deux mille euros (EUR 2.000,-); pour tout engagement dépassant cette valeur la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. H. SCHAUBER, S. BOUR, S. BECK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179240/133.

(130218263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Société de Gestion et Participations Immobilières et Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.296.

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Société de Gestion et Participations Immobilières et Mobilières S.A." ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 147.296,

avec un capital souscrit de fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1560 du 13 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence MAZET, employée, ayant son adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M ^e Aloyse MAY, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux



représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Fixation de l'adresse du nouveau siège social.
- 2.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 5 Divers
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée fixe l'adresse du siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur M ^e Aloyse MAY, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

L'assemblée générale décide de voir régir les pouvoirs du liquidateur par les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, plus précisément par ses articles 144 à 148 bis, il peut accomplir tous les actes prévus par l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toute inscriptions privilégiées, ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions, ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.100,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurence MAZET, Aloyse MAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2013. Relation GRE/2013/5151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.



Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179242/72.

(130218258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

T.C.I. Technology Communication Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 101.103.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE TREIZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu

Monsieur Filippo OLIVA, dirigeant, né à Mormanno (CS), Italie, le 17 avril 1949, demeurant Via Timavo, n.3, à I-00195 Rome, Italie,

ci-après nommé «l'actionnaire unique»,

ici représenté par Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par la mandataire du comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme T.C.I. Technology Communication Initiative S.A. ayant son siège social 26-28, Rives de Clausen, à L-2165 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro101103, ci-après dénommée «la Société», a été constituée en date du 19 avril 2004 par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 785 du 30 juillet 2004, et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libéré;
 - que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'actionnaire unique désigne comme liquidateur de la Société Monsieur Massimo LONGONI, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L-2526 Luxembourg, et en sa qualité de liquidateur, il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
 - que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;
- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Madame Valérie WESQUY, résidant professionnellement au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;
 - que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;
- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que Madame Valérie WESQUY prénommée est désignée comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg;
- que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.



Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à EUR 1.200,- approximativement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2013. Relation: RED/2013/2242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2013.

M e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013179263/69.

(130218068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Miroma Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.974.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty first day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Américo FERREIRA DE AMORIM, company director, born on July 21, 1934 in Mozelos (Portugal), residing at Rua Rainha Da Estefãnia n°163, Porto (Portugal), and

Ms. Maria Fernanda DE OLIVEIRA RAMOS AMORIM, company director, born on January 16, 1935 in Grijo Villa Nova De Gaia (Portugal), residing at Rua Rainha Da Estefãnia n°163, Porto (Portugal),

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 as amended and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is "Miroma Company Luxembourg S.à r.l.".
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities and financial investments by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.



The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares) and six thousand two hundred and fifty (6,250) mandatory redeemable preferred shares of one Euro (EUR 1.-) each (the MRPS). The Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter jointly referred to as the shares.

The MRPS have no voting right in accordance with article 44 of the Companies' Act of August 10, 1915 as amended.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the company in accordance with the provisions of the amended company law dated August 10, 1915 and may be examined by each shareholder who so requests.

The holder of Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (hereinafter referred to as the "MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

All share premium are freely redeemable.

The MRPS of the company are redeemable provided that:

- (i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the company; and
- (ii) the company shows sufficient available distributable reserves to pay the redemption price in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the company as of the redemption date, to be approved by the board of managers of the company.

Redemption shall be decided by the shareholders of the company.

Voluntary redemption

The company's MRPS may be redeemed in one or several times. Redemption of MRPS shall take place at the request of the holder(s) of the MRPS.

Mandatory redemption

If a MRPS of the company has not been earlier redeemed, that MRPS of the company shall be redeemed on the tenth anniversary of its issuance.

The redemption amount shall be equal to the nominal value of the MRPS to be redeemed, plus any share premium attached to the redeemed MRPS, plus any related accrued and unpaid dividends, plus related MRPS Reserve Account.

The "MRPS Reserve Account" consists of any (cumulative) preferred dividends accruing on the MRPS which have not been declared nor distributed yet.

The following provisions shall apply to the earlier redemption of MRPS at the request of the holder(s):

- (i) Any holder of MRPS Shares who intends to have its/his/her shares redeemed in whole or in part must, via telecopy (or other facsimile device), deliver to the board of managers of the company, at the registered office of the company, an irrevocable notice of election for redemption (the Notice of Share Redemption).
- (ii) The board of managers of the company shall convene the shareholders to a general meeting no later than ten (10) business days following the date on which the Notice of Share Redemption has been delivered to the board of managers of the company (the Delivery Date) to resolve upon the redemption and related matters.
- (ii) The company shall redeem the MRPS elected for redemption no later than fifteen (15) business days following the Delivery Date.



(iv) In the event that the number of MRPS elected for redemption exceeds the number of MRPS that the company can redeem in accordance with the amended company law dated August 10, 1915 and the present articles of association, the redemption requests from all holders who have requested a redemption of their MRPS will be reduced pro rata.

Subject to and in compliance with the amended company law dated August 10, 1915, a dividend equal to any accrued and unpaid return until the date of redemption will be declared and paid on the MRPS prior to a redemption of MRPS.

The holders of MRPS shall have the option to convert at any time the MRPS to the fair market value equivalent of Ordinary Shares equal to the respective MRPS nominal value together with the share premium attached to the MRPS, together with accrued and unpaid MRPS dividend and together with MRPS reserve account.

The Company has no conversion rights.

- **Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usu-fructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties:

- for any transaction which creates a claim or an obligation for the company above ten thousand Euro (EUR 10,000.-), the company shall be validly bound by the joint signatures of two managers of the category A or by the joint signatures of one manager of the category A together with two managers of the category B;
 - in all other matters by the joint signatures of any two managers of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.



The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers.
- **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year except for the first financial year which shall commence on the day of incorporation and end on the thirty first of December of the year two thousand and fourteen.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been impaired.

The MRPS shall carry a cumulative preferential dividend entitlement as follows:

Fixed rate equal to 0.5% of the nominal value of the MRPS and the attached MRPS share premium.

Variable rate that "tracks" the net (i.e., after deduction of expenses) cumulative preferential dividend derived by the Company from the MRPS of its subsidiary less (a) the 0.5% fixed rate and (b) a net cost-plus 5%.

No dividend right shall vest until 1 of the 3 following events occurs:

- (1) An annual or interim dividend is declared payable;
- (2) The shares are redeemed by the Company or redeemed by the holders of MRPS; or
- (3) the Company enters into liquidation proceedings.

In addition, a dividend payment will not be approved if at the time of such deliberation the Company does not have sufficient liquid assets to cover its current expenses in light of such proposed dividend.

No other right to participate in profits of the Company.

The holders of the MRPS are subordinated to all other debts incurred by the Company.

The holders of the MRPS have a preferential right of reimbursement above the holders of ordinary shares, which includes:



the return of contributions to share capital; the share premium attached to the MRPS; any accrued and unpaid dividends; and any MRPS Reserve Account.

Art. 20. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Upon liquidation, the holders of MRPS are entitled to receive prior to any common shareholders, an amount equal to any accrued and unpaid dividends, the related MRPS Reserve Account, the reimbursement of initial MRPS purchase price and any share premium attached to the MRPS.

- **Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe 1) all the twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Shares as follows:

- six thousand two hundred and fifty (6,250) Ordinary Shares by Mr. Américo FERREIRA DE AMORIM, pre-named, and
- six thousand two hundred and fifty (6,250) Ordinary Shares by Ms. Maria Fernanda DE OLIVEIRA RAMOS AMORIM, pre-named,

All the twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Shares have been fully paid up by contribution in cash of an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

- 2) all the six thousand two hundred and fifty (6,250) MRPS as follows:
- three thousand one hundred and twenty-five (3,125) MRPS by Mr. Américo FERREIRA DE AMORIM, pre-named, and
- three thousand one hundred and twenty-five (3,125) MRPS by Ms. Maria Fernanda DE OLIVEIRA RAMOS AMORIM, pre-named,

All the six thousand two hundred and fifty (6,250) MRPS have been fully paid up by contribution in cash of an amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-).

The total amount of eighteen thousand seven hundred and fifty (EUR 18,750.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,300.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B of the company for an unlimited duration:

Managers of the category A:

- Mr. Américo FERREIRA DE AMORIM, company director, born on July 21, 1934 in Mozelos (Portugal), residing at Rua Rainha Da Estefãnia n°163, Porto (Portugal),



- Ms. Maria Fernanda DE OLIVEIRA RAMOS AMORIM, company director, born on January 16, 1935 in Grijo Villa Nova De Gaia (Portugal), residing at Rua Rainha Da Estefãnia n°163, Porto (Portugal).

Managers of the category B:

- Ms. Katia CAMBON, company director, born on May 24, 1972 in Le Raincy (France), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Ms. Virginie GUILLAUME, company director, born on October 17, 1981 in Libramont (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Mr. Eric TAZZIERI, company director, born on July 3, 1976 in Ougrée (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Monsieur Américo FERREIRA DE AMORIM, administrateur de sociétés, né le 21 juillet 1934 à Mozelos (Portugal), domicilié à Rua Rainha Da Estefãnia n°163, Porto (Portugal), et

Madame Maria Fernanda DE OLIVEIRA RAMOS AMORIM, administrateur de sociétés, née le 16 janvier 1935 à Grijo Villa Nova De Gaia (Portugal), domiciliée à Rua Rainha Da Estefãnia n°163, Porto (Portugal),

représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privés.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants, représentés par Monsieur Max MAYER, pré-qualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "Miroma Company Luxembourg S.à r.l.".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille sept cents cinquante Euros (EUR 18.750,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales obligatoirement remboursables d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les MRPS). Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont ci-après conjointement dénommées les parts sociales.

Les MRPS n'ont pas de droit de vote conformément à l'article 44 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

L'associé détenant les Parts Sociales Ordinaires aura exclusivement droit à un ou à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. L'associé détenant les MRPS aura exclusivement droit à un ou à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des MRPS.

La prime d'émission payée pour les Parts Sociales Ordinaires ou pour les MRPS devra être enregistrée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour les Parts Sociales Ordinaires devra être enregistrée sur un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (ci-après dénommé le «Compte de Prime d'Emission pour Parts Sociales Ordinaires») et une telle prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires sur lesquelles la prime d'émission a été payée;
- toute prime d'émission payée pour les MRPS devra être enregistrée sur un compte de prime d'émission pour les MRPS (ci-après dénommé le «Compte de Prime d'Emission pour MRPS») et une telle prime d'émission restera attachée aux MRPS sur lesquelles la prime d'émission a été payée.

Toutes les primes d'émission sont librement remboursables. Les MRPS de la société sont remboursable pour autant que:

- (i) le remboursement soit accompagné d'une diminution du capital social de la société; et
- (ii) la société montre des réserves distribuables suffisantes pour payer le prix de remboursement excédant la valeur nominale des part sociales devant être remboursées, de telles réserves distribuables devant être prouvées sur les comptes intermédiaires de la société à partir de la date de remboursement, devant être approuvé par le conseil de gérance de la société.

Le Remboursement devra être décidé par les associés de la société.

Remboursement volontaire

Les MRPS de la société peuvent être remboursées en une ou plusieurs fois. Le remboursement des MRPS devra intervenir à la demande du ou des détenteurs des MRPS.

Remboursement obligatoire

Si une MRPS de la société n'a pas été remboursée auparavant, cette MRPS de la société sera remboursée lors du dixième anniversaire de son émission.

Le montant de remboursement sera égal à la valeur nominale de la MRPS à rembourser, plus tout dividende cumulé mais non payé que le détenteur de la MRPS à rembourser est autorisé à recevoir au moment du remboursement, plus un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission pour MRPS rattaché à la MRPS à rembourser, plus un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve MRPS rattaché à la MRPS à rembourser.

Le «Compte de Réserve MRPS» est composé de dividendes (cumulatifs) préférentiels associés aux MRPS qui n'ont pas été déclarés ou qui n'ont pas encore été distribués.

Les dispositions suivantes s'appliqueront au remboursement des MRPS à la demande du ou des détenteurs:

- (i) Tout détenteur de MRPS qui désire voir sa ou ses parts sociales remboursées en totalité ou en partie, doit, par télécopie (ou autre moyen de type facsimile) fournir au conseil de gérance de la société, au siège social de la société, une information irrévocable du désir de remboursement (l'Information du Remboursement de la Part Sociale).
- (ii) Le conseil de gérance de la société doit convoquer les associés à une assemblée générale au plus tard dix (10) jours ouvrables suivant la date à laquelle l'information du Remboursement de la Part Sociale a été communiquée au conseil de gérance de la société (la Date de Communication) afin de statuer sur le remboursement et les sujets y afférant.



- (iii) La société doit rembourser les MRPS choisies pour le remboursement au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la Date de Communication.
- (iv) Au cas où le nombre de MRPS désignées pour le remboursement excéderaient le nombre de parts sociales préférentielles remboursables que le société est en mesure de rembourser conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts, les demandes de remboursement émanant de tous les détenteurs de MRPS seront réduites au pro rata.

Dans le respect de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un dividende égal à tout bénéfice non distribué et capitalisé jusqu'à la date de remboursement sera déclaré et payé sur les MRPS préalablement au remboursement de MRPS.

Les détenteurs de MRPS ont la possibilité de convertir à tout moment les MRPS à la juste valeur de marché équivalente aux Parts Sociales Ordinaires égale à la valeur nominale respective des MRPS, ensemble avec la prime d'émission attachée aux MRPS, ensemble avec les dividendes non distribués et capitalisés attachés aux MRPS et ensemble avec le Compte de Réserve MRPS.

La Société n'a pas de droit de conversion.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers:

- pour toute transaction qui génère pour la société un droit ou un engagement supérieur à dix mille Euros (EUR 10.000,-), la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de deux gérants de catégorie A ou par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec deux gérants de catégorie B;
- pour toute autre question, par les signatures conjointes de deux gérants. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication,



permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- **Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance.
- **Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année, excepté le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.
 - Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agrées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Les MRPS donnent droit à un dividende cumulatif privilégié comme suit:

Un taux fixe égal à 0,5% de la valeur nominale des MRPS et de la prime d'émission attachée aux MRPS.

Un taux variable qui «suit» le dividende cumulatif privilégié net (c'est-à-dire déduction faite des frais) calculé par la Société à partir des MRPS de ses filiales moins (a) le taux fixe de 0,5% et (b) une rémunération correspondant à 5% des coûts nets.

Un dividende ne peut être distribué qu'à condition qu'au moins 1 des 3 événements suivants a lieu:

- (1) Un dividende annuel ou intérimaire est déclaré payable;
- (2) Les parts sociales (MRPS) sont rachetées par la Société ou rachetées par les détenteurs des MRPS; ou
- (3) la Société est mise en liquidation.

De plus, le paiement d'un dividende ne sera pas approuvé si au moment de cette décision la Société n'a pas assez de liquidités afin de couvrir ses dépenses courantes en relation avec ladite proposition de dividende.

Les MRPS n'ouvrent aucun autre droit de participation aux bénéfices de la Société

Le détenteur de la MRPS sera subordonné aux dettes encourues par la Société



Les détenteurs de MRPS ont un droit préférentiel de remboursement par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, à savoir:

le remboursement d'apports au capital social;

la prime d'émission attachée aux MRPS;

tous les dividendes courus et non payés; et

tout Compte de Réserve MRPS.

Art. 20. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

A la clôture de la liquidation de la société, les actifs de la société seront distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Les pertes, s'il y en a, seront réparties de la même manière, à condition toutefois que les associés ne soient pas forcés à faire des paiements supérieurs à leur apport.

A la liquidation, les détenteurs de MRPS ont droit de recevoir, en priorité sur les autres associés, un montant égal aux dividendes courus et non payés, le Compte de Réserve MRPS y relatif, le remboursement du prix d'achat initial des MRPS ainsi que toute prime d'émission liée aux MRPS.

- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire:

- 1) toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires comme suit:
- six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Ordinaires par Monsieur Américo FERREIRA DE AMORIM, prénommé et
- six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Ordinaires par Madame Maria Fernanda DE OLIVEIRA RAMOS AMORIM, prénommée,

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires ont été intégralement libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

- 2) toutes les six mille deux cent cinquante (6.250) MRPS comme suit:
- trois mille cent vingt-cinq (3.125) MRPS par Monsieur Américo FERREIRA DE AMORIM, prénommé et
- trois mille cent vingt-cinq (3.125) MRPS par Madame Maria Fernanda DE OLIVEIRA RAMOS AMORIM, prénommée,

Toutes les six mille deux cent cinquante (6.250) MRPS ont été intégralement libérées en espèces pour un montant total de six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250).

Le montant total de dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 18.750,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.300,- EUR.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée: Gérants de catégorie A:

- Monsieur Américo FERREIRA DE AMORIM, administrateur de sociétés, né le 21 juillet 1934 à Mozelos (Portugal), domicilié à Rua Rainha Da Estefãnia n°163, Porto (Portugal)
- Madame Maria Fernanda DE OLIVEIRA RAMOS AMORIM, administrateur de sociétés, née le 16 janvier 1935 à Grijo Villa Nova De Gaia (Portugal), demeurant à Rua Rainha Da Estefãnia n°163, Porto (Portugal).



Gérants de catégorie B:

- Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
- Madame Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née le 17 octobre 1981 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
- Mr. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, n é le 3 juillet 1976 à Ougrée (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparantes, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des même comparantes et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2013. Relation GRE/2013/4751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013167620/542.

(130203460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Tahoe Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 166.331.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tahoe Cayman Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registration with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 265063;

duly represented by Mrs. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2012.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Tahoe Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 166.331 (the "Company"),

incorporated on 16 January 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C n° 608 of March 9, 2012, and the Articles of Incorporation were modified pursuant to a deed of the same notary on February 6, 2012, published in the Memorial C n° 1033 of April 23, 2012.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda:

- 1. Change of the financial year of the Company, currently first of January of each year to thirty-first of December of the same year, to first of June of each year to thirty-first of May of the following year;
 - 2. Extension of the current, first financial year until thirty-first of May 2013;
 - 3. Subsequent amendment of article 22 of the Company's articles of association; and
 - 4. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company which currently encompasses the period first of January of each year to thirty-first of December of the same year, to the period first of June of each year to thirty-first of May of the following year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to extent the running financial year, which otherwise would end at the thirty-first of December 2012, until thirty-first of May 2013.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 22 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first June of each year and shall terminate on thirty-first May of the following year."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzwölf, den zwölften Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Tahoe Cayman Ltd., eine gemäß dem Recht des Cayman Islands gegründete und bestehende limited, mit eingetragenem Sitz in Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Companies der Cayman Islands unter der Nummer 265063;

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Christine Kröger, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 10. Dezember 2012 erteilten Vollmacht.

Nach Unterzeichnung der Vollmacht ne varietur durch den Bevollmächtigten und die unterzeichnete Notarin soll diese dieser Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Tahoe Manager S.à r.l., einer gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründeten und bestehenden société à responsabilité limitée mit eingetragenem Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273, Großherzogtum Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 166.331 (die "Gesellschaft"),

gegründet gemäss Urkunde der unterzeichneten Notarin am 16. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial C n° 608 vom 9. März 2012, und die Satzung geändert würde gemäss Urkunde der unterzeichneten Notarin am 6. Februar 2012, veröffentlicht im Mémorial C n° 1033 vom 23. April 2012.

Die Alleingesellschafterin erwog sodann die folgende Tagesordnung (die "Tagesordnung"):

Tagesordnung:

- 1. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft, zurzeit vom ersten Januar eines jeden Jahres bis zum einunddreißigsten Dezember desgleichen Jahres, zu erster Juni eines jeden Jahres bis einunddreißigster Mai des folgenden Jahres;
 - 2. Verlängerung des aktuellen, ersten Geschäftsjahres bis zum einunddreißigsten Mai 2013;
 - 3. Anschließende Neuformulierung des Artikels 22 der Satzung der Gesellschaft; und
 - 4. Verschiedenes.

Nach Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchte die Alleingesellschafterin, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, die Notarin Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches zurzeit festgelegt ist auf den Zeitraum erster Januar eines jeden Jahres bis einunddreißigster Dezember desgleichen Jahres, zu ändern, so dass es vom ersten Juni eines jeden Jahres bis zum einunddreißigsten Mai des folgenden Jahres dauert.



Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt das laufende Geschäftsjahr, welches normalerweise am einunddreißigsten Dezember 2012 enden würde, bis zum einunddreißigsten Mai 2013 zu verlängern.

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

" Art. 22. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Juni jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Mai des folgenden Jahres."

Die unterzeichnete Notarin, die Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

Nach Verlesung der Urkunde an die erschienene Partei, der Notarin mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt, hat der Bevollmächtigte diese Originalurkunde zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58949. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167622/107.

(130203528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Willow Lending BR S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. KH II Estates 204 S.à r.l.).

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 176.827.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kitty Hawk Capital Partners II L.P., a Jersey limited partnership, having its registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP and recorded with the Registrar of Companies of Jersey under number 1408, acting by its general partner KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS II GP LIMITED (company number 109330),

represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal on November 2013,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of "KH II Estates 204 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 176 827, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on April 9, 2013, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 15, 2013 under number 1423.

The appearing party requested to the notary to enact:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Change from the name of the Company from KH II Estates 204 S.à r.l." to "Willow Lending BR S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the article of incorporation;
 - 2. Cancellation of the nominal value of the shares;
 - 3. Conversion of the Company's share capital, from Euro currency into Great British Pound currency;
- 4. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash, so as to raise it up to GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great British Pounds), without issue of new shares;



- 5. Fixation of the nominal value of each share to the amount of 500 British Pound:
- 6. Amendment of article 5.1. of the Articles of Association to reflect the hereabove changes;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "KH II Estates 204 S.a r.l." to "Willow Lending BR S.a r.l." and subsequently to amend article 1 of the article of incorporation, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Willow Lending BR S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

Second resolution:

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares.

Third resolution:

The sole shareholder decides to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the Great British Pounds currency (GBP) on the basis of the exchange rate displayed on the official website of XE.COM Central Bank (www.xe.com) on November 19 th, 2013 at 10:11 AM UTC, according to which EUR 1 (one Euro) is the equivalent of GBP 0.839017 (zero point eight three nine zero one seven Great British Pound). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at GBP 10,487.71 (ten thousand four hundred and eighty-seven Great British Pounds and seventy-one Pence).

Fourth resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 2,012,29 (two thousand and twelve Great British Pounds and twenty-nine Pence) to GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great British Pounds) without issuance of new shares, but by increasing the par-value of each share.

The total amount of the increase, being two thousand and twelve Great British Pounds and twenty-nine Pence (GBP 2,012.29) has been allocated to the share capital account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Fifth resolution:

The sole shareholder resolves to fix the nominal value of each share at the amount of five hundred British Pound so that the share capital of the company amounting to twelve thousand five hundred British Pound (GBP 12.500.-) will be represented by twenty-five (25) shares with a nominal value of five hundred British Pounds (GBP 500.-).

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5.1.of the Articles of Association and to give it the following wording:

« **5.1.** The Company's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND r FIVE HUNDRED BRITISH POUNDS (GBP 12,500.00) represented by TWENTY-FIVE (25) shares with a par value of FIVE HUNDRED BRITISH POUNDS (GBP 500.00) each, all subscribed and fully paid-up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt novembre,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu



KITTY HAWK Capital PartNERS II L.P., une société en commandite (Limited Partnership) régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1408, agissant par son associé commandité KITTY HAWK Capital Part-NERS II GP LIMITED (numéro de société 109330),

Représentée par M. Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, par vertu d'une procuration donnée sous seing privé en novembre 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée KH II Estates 204 S.à r.l. établie et ayant son siège social à l-1246 Luxembourg, 2a, rue Albert Borschette, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 176 827, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 15 juin 2013 sous le numéro 1423.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Changement de la dénomination sociale de «KH II Estates 204 S.à r.l.» en «Willow Lending BR S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 ^{er} des Statuts de la Société;
 - 2. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
 - 3. Conversion du capital social de la société de l'Euro à la Livre Sterling Britannique;
- 4. Augmentation du capital social par un apport en numéraire pour le porter à GBP 12,500 (douze mille cinq cents livres sterling) sans émission de nouvelles parts sociales;
 - 5. Fixation de la valeur nominale de chaque part sociale à la somme de cinq cent (500) Livres Sterling;
 - 6. Modification de l'article 5.1. des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de «KH II Estates 204 S.à r.l.» en «Willow Lending BR S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Willow Lending BR S.à r.l. " (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).»

Deuxième résolution:

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution:

L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l'Euro (EUR) à la Livre Sterling Britannique (GBP) sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de xe.com (www.xe.com) le 19 novembre 2013 à 10.11 UTC, selon lequel EUR 1 (un euro) correspond à GBP 0.839017 (zéro livre sterling virgule huit trois neuf zéro un sept Pence). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à GBP 10.487,71 (dix mille quatre cent quatre-vingt-sept livres sterling soixante et onze Pence).

Quatrième résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 2.012,29 (deux mille douze livres sterling vingt-neuf Pence) par un apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de GBP 10.487,71 (dix mille quatre cent quatre-vingt-sept livres sterling soixante et onze Pence) à GBP 12,500 (douze mille cinq cents livres sterling) sans émission de nouvelles parts sociales, mais en augmentant la valeur du pair comptable de chaque part sociale.

Le montant de l'augmentation a été alloué de la manière suivante: GBP 2.012,29 (deux mille douze livres sterling vingtneuf Pence) ont été alloués au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en cash a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'associé unique decide de fixer la valeur nominale de chaque part sociale à la somme de cinq cent livres sterling, de manière à ce que le capital social de la Société s'élevant à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) sera dorénavant représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents livres sterling (GBP 500.-).



Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner le contenu suivant:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par VINGT-CINQ (25) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de CINQ CENTS Livres Sterling (GBP 500,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53588.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169023/157.

(130205727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Motor Center Diekirch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9254 Diekirch, 24, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 92.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181720/10.

(130221080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Sarmat Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 167.653.

In the year two thousand thirteen, on the 26 of November,

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SARMAT HOLDING S.à.r.l.", duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1114 Luxembourg 10 rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 167 653 incorporated on March 22 nd , 2013 before the public notary, Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C number 1113 of May 02 nd , 2012 ("the Company).

The General Meeting was presided by, Mr Hervé PONCIN, lawyer, with professional address at L-1510 Luxembourg 60 avenue de la Faïencerie (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Florence SCHWARTZ, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).



The chairman declared and requested the notary to act:

- I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.
- II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.
 - III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

- 1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
- 2. Appointment of Mr Hervé PONCIN as liquidator of the Company;
- 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr. Hervé PONCIN, residing professionally in L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand Duchy of Luxembourg) ("the Liquidator').

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10 th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch sur Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée «SARMAT HOLDING S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg 10 rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 653, constituée le 22 mars 2013 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1113 du 2 mai 2012 («la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par M. Hervé PONCIN, juriste, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg 60 avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.
- II. Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



Ordre du jour

- 1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
- 2. Nomination de M. Hervé PONCIN aux fonctions de liquidateur de la Société;
- 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- 4 Divers

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société M. Hervé PONCIN, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg). ("le Liquidateur').

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: PONCIN, MASTINU, SCHWARTZ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/11/2013. Relation: EAC/2013/15438. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/12/2013.

Référence de publication: 2013169182/103.

(130205851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Action Investment GP & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.450.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- (i) SL Action, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and whose registration number is MC-72532, acting through its general partner SL Action GP, Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and whose registration number is MC-280967,
- (ii) Action Investment GP S.à r.l. (formerly known as Sandy Holdings S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary of 29th October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B181581 and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of December 2, 2013;

each represented by Mr Stefan Lambert, employee, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to proxies given on the 27 th of November respectively on the 2 nd of December. The proxies given shall remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities which shall be registered together with the present deed.



Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions "Action Investment GP & Co S.C.A." which they form between themselves:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Action Investment GP & Co S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined hereunder). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 17 shall apply.

Art. 4. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each a "Category"), namely management share(s) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified or required.
- 5.2. The issued capital of the Company is set at fifty thousand USD (USD 50,000) represented by (one) (1) fully paid Management Share and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) fully paid Ordinary Shares with nominal value of one USD (USD 1) each.



- 5.3. The Management Share shall be held by Action Investment GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.
- 5.4. The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at one billion USD (USD 1,000,000,000) to be represented by Ordinary Shares. Any authorised but unissued Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed of incorporation providing for the present authorised share capital in the Memorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

Any pre-emptive subscription rights for issues of Shares against cash as provided under Luxembourg law (and any related procedures) have been waived and the Manager is authorised to proceed to the issue of Shares within the authorised (unissued) share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Manager (including issue price or circumstances) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital, for a period starting on the day of the incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed of incorporation (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

- 5.5. The issued and/or authorised (unissued) share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.6. The Company may not issue fractional Shares. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.
- 5.7. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.
 - 5.8. Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Shares of the Company are in registered form only.
- 6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.
- 6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.
- 6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.
- 6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.
- 6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. A transfer of Ordinary Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.



- 7.2. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.
- Art. 8. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 9. Management.

- 9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the "Manager"). Action Investment GP S.a r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.
- 9.2. The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the general meeting of shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company.
- 9.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Committee (as defined hereunder) appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.
- 9.4. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 10. Management Powers.

- 10.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/ or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Committee are within the powers of the Manager.
- 10.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.
- 10.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.
- **Art. 11. Binding Signatures.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.
- Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory Committee. (Conseil de surveillance).

- 13.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the "Supervisory Committee") appointed by the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.
- 13.2. The Supervisory Committee may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.
 - 13.3. The members of the Supervisory Committee may be re-elected.
 - 13.4. The Supervisory Committee may elect one of its members as chairman.
- 13.5. The Supervisory Committee shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Committee shall be given to all members of the Supervisory Committee at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings



held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Committee. Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

- 13.6. The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Committee will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.
- 13.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Committee shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Committee, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.
- 13.8. Any member of the Supervisory Committee may participate in any meeting of the Supervisory Committee by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. General Meetings.

- 14.1. The general meeting of shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.
- 14.2. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.
- 14.3. The annual general meeting shall be held on the first Tuesday of the month of December at 13:00 of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.4. Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.
- 14.5. If the entire issued Share capital is represented at a general meeting of shareholders, the general Meeting may be validly held without any convening notice.
- 14.6. Resolutions at a general meeting of shareholders will, unless otherwise provided for by law or in these Articles of Incorporation, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles of Incorporation or on issues for which these Articles of Incorporation or applicable refers to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast.
- 14.7. Any general meeting of shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any general meeting of shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.
- **Art. 15.** Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall terminate on the thirtieth June of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30 th June 2014.

Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.

- 16.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
 - 16.2. The balance shall be allocated as determined by decision of the general meeting of shareholders.
 - 16.3. Interim dividends may be declared and paid by the Manager in accordance with applicable law.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.
- 17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders.



Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended.

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up the fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one USD (USD 1.00) each as follows:

Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire)

Subscriber (Commanditaire)

SL Action, L.P.

Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire)

SL Action, L.P.

Name of Management Share Subscriber (Commandité)

Number of subscribed Management Shares

Action Investment GP S.à r.l.

1
Total.

49,999 Ordinary Shares and 1 Management Share

Evidence of the payment in cash of the subscription price of fifty thousand USD (USD 50,000) has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders resolved that:

- (A) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Committee for an undetermined period of time:
- (i) Thomas Probst, manager, born on 13 th September 1976 in Wittlich, Germany, with professional address at 59, rue de Rollingergrund in L- 2440 Luxembourg;
- (ii) Melanie Jacobs, lawyer, born on 17 th September 1984 in Sarreguemines, France, with professional address at 59, rue de Rollingergrund in L-2440 Luxembourg; and
- (iii) Alexandra von Neuhoff von der Ley, lawyer, born on 13 th January 1975 in Munich, Germany, with professional address at 59, rue de Rollingergrund in L-2440 Luxembourg.
- (B) The registered office of the Company is fixed at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1600.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

- (i)) SL Action, L.P., un exempted limited partnership constitué sous le droit des lles Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-72532, agissant par son general partner SL Action GP, Ltd., une exempted company constituée sous le droit des lles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-280967, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,
- (ii) Action Investment GP S.à r.l. (anciennement dénommée Sandy Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 octobre 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B181581 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 2 décembre 2013

chacune représentée par M. Stefan Lambert, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de procurations datées du 27 novembre respectivement 2 décembre 2013. Les procurations prémentionnées resteront annexées à ce document pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement et devront être enregistrées avec le présent acte.



Les parties comparantes, agissant ès qualités, ont requis le notaire de dresser les Statuts d'une société en commandite par actions sous la dénomination de Action Investment GP & Co S.C.A. qu'elles déclarent constituer entre elles:

STATUTS

Art. 1 er . **Dénomination.** Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Action Investment GP & Co S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 17 s'appliquera.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou toute autres entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat,

la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créances, notes, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de toute manière et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières.

La Société peut prêter des fonds sous toute forme, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à toutes sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle, de supervision ou toutes autres mesures et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune une «Classe»), à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions» chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée ni requise.



- 5.2. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille USD (USD 50.000) représenté par (une) (1) Action de Commandité entièrement libérée et quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) Actions de Commanditaire entièrement libérées avec une valeur nominale d'un USD (USD1) chacune.
- 5.3. L'Action de Commandité est détenue par Action Investment GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.
- 5.4. Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à un milliard USD (USD 1.000.000.000) représenté par des Actions de Commanditaire. Toute Action autorisée mais non émis expire cinq (5) and après la publication de l'acte de constitution prévoyant le présent capital social autorisé dans le Mémorial (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Il a été renoncé à tous les droits de souscription préférentiels pour les émissions d'Actions en contrepartie d'espèces tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et toutes procédures y relatives) et le Gérant est autorisé à procéder à l'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves ou primes disponibles ou autrement selon les termes et conditions déterminés par le Gérant (y compris le prix d'émission et les circonstances) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels prévus par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), pour une période commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

- 5.5. Le capital social autorisé et/ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois sur décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.
- 5.6. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement d'une fraction d'Action.
- 5.7. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'acquisition ou au rachat de leurs propres Actions et peuvent détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prévues par la loi.
 - 5.8. Toute prime d'Emission est librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.
- 6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La détention d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.
- 6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. En cas de co-détention d'Actions, les personnes qui prétendent un droit sur cette Actions devront nommer une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul représentant ait été nommé. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire et un créancier et créancier-gagiste.
- 6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. Vis-à-vis des tiers, la Société sera libérée de toute responsabilité en traitant lesdites Actions nominatives, et pourra considérer tout droit, intérêt ou prétention d'un tiers sur les Actions ou les concernant comme non-existant, sous condition, toutefois, des droits d'un tiers à demander l'inscription dans le registre des Actions nominatives d'un changement ou d'une inscription. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas une adresse à laquelle pourront être envoyées toutes les notifications ou annonces de la Société, la Société pourra porter une inscription à cet effet dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse fournie par ce détenteur à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'indiquée dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.
- 6.5. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif seront censées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.
- 6.6. Sur demande écrite d'un Actionnaire, un/(des) certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les dénominations que le Gérant prescrira. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identifications que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats, perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, engagement ou indemnité jugés satisfaisants pour le Gérant, et les certificats d'Actions endommagés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Un transfert d'Actions de Commanditaire effectué conformément aux dispositions des présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné



un transfert sur la base d'une correspondance ou autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants pour la Société.

- 7.2. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou un gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations de la Société.
- **Art. 8. Droits de vote.** Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées générale des actionnaires.

Art. 9. Gérance.

- 9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant») Action Investment GP S.à r.l., prénommée, est nommée Gérant de la Société.
- 9.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf dans le cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'assemblée générale des actionnaires détenant les Actionnaires de Commanditaire adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.
- 9.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, pour effectuer les actes d'urgence ou purement administratifs jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit tenue, laquelle devra être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale. Les Actionnaires détenant des Actions Commanditaires pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité requises en cas de modification des Statuts, un nouveau Gérant. La nomination de ce nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant
- 9.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix (10) pour cent desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation. Un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 10. Pouvoirs de Gestion.

- 10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser t/ou accomplir tous les actes d'administration, de disposition, et de gestion en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.
- 10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.
- 10.3. Le Gérant peut de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.
- Art. 11. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.
- Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 13. Conseil de Surveillance.

- 13.1 La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.
- 13.2. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs du Gérant.
 - 13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.
 - 13.4. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.



- 13.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.
- 13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion ou deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, par deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente.
- 13.7. Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions passées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle résolution par écrit, télégramme, télétex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.
- 13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique uniquement ou tout autre moyen de communication similaire. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 14. Assemblées générales.

- 14.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, aucune résolution ne pourra être valablement prise à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.
- 14.2 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées au moyen d'un avis du Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.
- 14.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois de décembre à 13.00 heures au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 14.4. Les autres Assemblées des Actionnaires se tiendront aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.
- 14.5. Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.
- 14.6. Lors d'une Assemblée Générale, les résolutions sont prises, sauf indication contraire de la loi ou dans les présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions concernant une modification des Statuts ou les matières pour lesquelles les présents Statuts ou ou lois applicables renvoient aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée sera convoquée conformément à la loi applicable. La seconde assemblée pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées aux deux-tiers des votes valablement exprimés au moins.
- 14.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est valablement représentée et aucune décision ne peut, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts, être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité.
- **Art. 15. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société débutera le premier juillet de chaque année et prendra fin le trentième juin de l'année suivante, excepté pour le premier exercice comptable lequel commence le jour de la constitution et prend fin le 30 juin 2014.

Art. 16. Affectation des Bénéfices, Distribution.

16.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.



- 16.2. Le solde pourra être alloué tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.
- 16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant conformément à la loi applicable.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

- 17.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui auront les pouvoirs conférés par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.
- 17.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera payé aux Actionnaires Commanditaires.
- **Art. 18. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré

les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un USD (USD 1.00) chacune comme suit:

Nom des Souscripteurs Ordinaires (Commanditaire)

SL Action L.P.

Nom du Souscripteur de l'Action Commandité

Action Investment GP S.à r.l.

Total capital social

49.999 Actions Ordinaires

49.999 Actions Ordinaires

et 1 Action Commandité

Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de cinquante mille USD (USD 50.000) a été donnée au notaire soussigné.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont décidé que:

- (A) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée:
- (i) Thomas Probst, gérant, né le 13 septembre 1976 à Wittlich, Allemagne, avec l'adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- (ii) Mélanie Jacobs, avocate, né le 17 septembre 1984 à Sarreguemines, France, avec l'adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L- 2440 Luxembourg; et
- (iii) Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocate, né le 13 janvier 1975 à München, Allemagne, avec l'adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- (B) Le siège social de la Société est fixé au 61, rue de Rollingergrung, L- 2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ EUR 1600

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Lambert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55776. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172854/582.

(130211914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.



Innovea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.240.

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INNOVEA S.A.», ayant son siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2A, Porte de France, R.C.S. Luxembourg numéro B 161.240, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1877 du 17 août 2011, modifiée suivante acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2012, publié au Mémorial C numéro 1091 du 28 avril 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-4360 Esch-sur-Alzette, 2A, Porte de France à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
 - 2. Modification du premier alinéa de l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4360 Esch-sur-Alzette, 2A, Porte de France à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. (Alinéa 1 er). Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2013. Relation. GRE/2013/4709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173262/55.

(130210826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Mako Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 172.760.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of December.

Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

Mr Thomas BAUMGARTNER., citizen of Switzerland, born May 26 th 1965 in Thalwil, Switzerland, residing at 20, rue du Genêt, L-8023 Strassen, duly represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, employee, having his professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 December 2013.

Which proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party states being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Mako Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and holding all issued twelve thousand five hundred shares (12.500) of the Company so that the legally required majority is reached.

The Company has its registered office in Strassen, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on November 12 th, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3035 dated December 15 th, 2012.

The Articles of the Company have not been amended since.

The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Amendment of the Company's Corporate Object by introducing a new first paragraph with the following wording: «The Company's corporate object is to provide consulting and assistance services in the economic field in the broadest sense; the Company will in particular provide all administrative and secretarial services to all businesses, organizations and companies, as well as all management, monitoring and expertise services of all kinds in economic and commercial matters, provided that the Company does not participate to activities or transactions that would result in the Company being engaged in an activity for which a license is necessary or would be considered a regulated financial sector activity.»
 - 2. Subsequent amendment of Article 3.1 of the Company's Articles of Association, to state that:
- " Art. 3.1. Corporate object. The Company's corporate object is to provide consulting and assistance services in the economic field in the broadest sense; the Company will in particular provide all administrative and secretarial services to all businesses, organizations and companies, as well as all management, monitoring and expertise services of all kinds in economic and commercial matters, provided that the Company does not participate to activities or transactions that would result in the Company being engaged in an activity for which a license is necessary or would be considered a regulated financial sector activity."

and the renumbering of former clauses 3.1 to 3.5 to clauses 3.2 to 3.6.

- 3. Transfer of the registered address of the Company to 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 4. Subsequent amendment of Article 4.1. of the Company's Articles of Association, to state that:
- " **4.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."
 - 5. Miscellaneous.

The appearing party states that the present assembly has been regularly convened and that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the Company's Corporate Object by introducing a new first paragraph with the following wording: "The Company's corporate object is to provide consulting and assistance services in the economic



field in the broadest sense; the Company will in particular provide all administrative and secretarial services to all businesses, organizations and companies, as well as all management, monitoring and expertise services of all kinds in economic and commercial matters, provided that the Company does not participate to activities or transactions that would result in the Company being engaged in an activity for which a license is necessary or would be considered a regulated financial sector activity."

Second resolution

The sole shareholders consequently resolve to amend Article 3.1 of the Company's Articles of Association which will henceforth read as follows:

" Art. 3.1. Corporate object. The Company's corporate object is to provide consulting and assistance services in the economic field in the broadest sense; the Company will in particular provide all administrative and secretarial services to all businesses, organizations and companies, as well as all management, monitoring and expertise services of all kinds in economic and commercial matters, provided that the Company does not participate to activities or transactions that would result in the Company being engaged in an activity for which a license is necessary or would be considered a regulated financial sector activity."

and to renumbering the former clauses 3.1 to 3.5 which will become clauses 3.2 to 3.6.

Third resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-8023 Strassen, 20, rue du Genêt to L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves consequently to the first resolution to amend article 4.1. of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **4.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am neunten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Thomas Baumgartner, schweizer Staatsangehöriger, geboren am 26. Mai 1965 in Thalwil, Schweiz, wohnhaft in 20, rue du Genêt, L-8023 Strassen, ordnungsgemäß vertreten durch Herr Erwin VANDE CRUYS, Angestellter, mit beruflicher Adresse in L-1750 Luxemburg, 74, Avenue Victor Hugo, kraft einer in Luxemburg am 5. Dezember 2013 erteilten Vollmacht.

welche Vollmacht von der Partei und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Dieser Komparent erklärt, dass er Inhaber aller zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Mako Capital S. à r.l." ist und somit die gesetzlich festgelegte Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) erreicht ist.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Strassen, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 12. November 2012, veröffentlicht im "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" unter der Nummer 3035 vom 15. Dezember 2012. Die Statuten der Gesellschaft wurden nicht abgeändert.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen zu je einem Euro (EUR 1.-).

Der Komparent, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgende Tagesordnung zu beurkunden:

Tagesordnung

1. Änderung des Zwecks der Gesellschaft durch Einfügung eines neuen Paragraphen mit folgendem Wortlaut: "Der Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Unterstützungsdienstleistungen im Wirtschaftsbereich im



weitesten Sinne; die Gesellschaft erbringt ins besondere jegliche Verwalterungs- und Unterstützungsdienstleistungen zu Unternehmen, Organisationen und Gesellschaften, sowie auch Verwaltungs-, Aufsichts- und Expertisedienstleistungen in wirtschaftlichen und kommerziellen Bereichen, vorausgesetzt dass die Gesellschaft an keine Aktivitäten oder Transaktionen beteiligt ist wobei die Gesellschaft eine Tätigtät ausübt für welche eine Sonderbewilligung vorgeschrieben ist oder die betrachtet werden könnte als eine beaufischtigte Dienstleistung des Finanzsektors."

- 2. Dementsprechende Änderung des Wortlauts des Artikel 3 durch Einfügung eines neuen Artikel 3.1 mit folgendem Wortlaut: ""Der Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Unterstützungsdienstleistungen im Wirtschaftsbereich im weitesten Sinne; die Gesellschaft erbringt ins besondere jegliche Verwalterungs- und Unterstützungsdienstleistungen zu Unternehmen, Organisationen und Gesellschaften, sowie auch Verwaltungs-, Aufsichts- und Expertisedienstleistungen in wirtschaftlichen und kommerziellen Bereichen, vorausgesetzt dass die Gesellschaft kein Gewerbe ausübt das oder an keine Transaktionen beteiligt ist die eine Sonderbewilligung voraussetzen oder die betrachtet werden könnten als beaufischtigte Dienstleistungen des Finanzsektors.", und die Umnummerierung der vorherigen Artikeln 3.1 bis 3.5 in Artikeln 3.2-3.6.
 - 3. Verlegung des Sitzes von L-8023 Strassen, 20, rue du Genêt nach L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F.Kennedy;
 - 4. Dementsprechende Änderung vom Artikel 4.1. erster Satz der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
 - "4.1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg-Stadt, Grossherzogtum Luxemburg."
 - 5. Verschiedenes.

Der Komparent erklärt, dass die Versammlung formgerecht einberufen wurde und dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Frster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Zwecks der Gesellschaft abzuändern durch Einfügung eines neuen Paragraphen mit folgendem Wortlaut: "Der Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Unterstützungsdienstleistungen im Wirtschaftsbereich im weitesten Sinne; die Gesellschaft erbringt ins besondere jegliche Verwalterungs- und Unterstützungsdienstleistungen zu Unternehmen, Organisationen und Gesellschaften, sowie auch Verwaltungs-, Aufsichts- und Expertisedienstleistungen in wirtschaftlichen und kommerziellen Bereichen, vorausgesetzt dass die Gesellschaft an keine Aktivitäten oder Transaktionen beteiligt ist wobei die Gesellschaft eine Tätigtät ausübt für welche eine Sonderbewilligung vorgeschrieben ist oder die betrachtet werden könnte als eine beaufischtigte Dienstleistung des Finanzsektors."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt demnach die Änderung des Wortlauts von Artikel 3 durch Einfügung eines neuen Artikel 3.1 vorzunehmen mit folgendem Wortlaut:

"Art. 3.1. Gesellschaftszweck. Der Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Unterstützungsdienstleistungen im Wirtschaftsbereich im weitesten Sinne; die Gesellschaft erbringt ins besondere jegliche Verwalterungs- und Unterstützungsdienstleistungen zu Unternehmen, Organisationen und Gesellschaften, sowie auch Verwaltungs-, Aufsichts- und Expertisedienstleistungen in wirtschaftlichen und kommerziellen Bereichen, vorausgesetzt dass die Gesellschaft kein Gewerbe ausübt das oder an keine Transaktionen beteiligt ist die eine Sonderbewilligung voraussetzen oder die betrachtet werden könnten als beaufischtigte Dienstleistungen des Finanzsektors.",

sowie die Umnummerierung der vorherigen Artikeln 3.1 bis 3.5 welche in Artikeln 3.2-3.6. abgeändert werden.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-8023 Strassen, 20, rue du Genêt nach L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy, zu verlegen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen dementsprechend Artikel 4.1. der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"4.1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg-Stadt, Grossherzogtum Luxemburg."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Anfrage der erschienenen Personen, die Urkunde in Englisch abgefasst wurde mit einer hierauf folgenden Deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, hat die englische Fassung Vorrang.

Nachdem die gegenwärtige Urkunde dem Vertreter der Erklärenden vorgelesen wurde, wurde diese von ihm gemeinsam mit dem Notar unterschrieben.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2013. LAC/2013/56359. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176986/163.

(130215613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

ProLogis Czech Republic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.909.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance VI S.à r.l., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in Luxembourg under the number B 85981, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic II S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 6 th of December 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 500 of 29 th of March 2002, (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed at fifty thousand Euros (EUR 50.000.-) represented by fifty (50) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1.000.-) each, fully paid up;
 - that ProLogis European Finance VI S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;
 - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
 - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.



Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Finance VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85981, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic II S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 6 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 29 mars 2002, (la («Société»). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Finance VI S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société:
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56698. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177128/93.

(130216363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

M.F. Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 683.966.125,58.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 47.258.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181711/10.

(130221768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.



Vivalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.338.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Manufacture Internationale S.A., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (ci-après «le comparant»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de la procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme VIVALTO S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 175.338, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 913 du 17 avril 2013.
- II.- Que le capital social de la société anonyme VIVALTO S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinquante mille Euros (50.000,- EUR), représenté par dix actions (10) actions d'une valeur nominale de cinq mille Euros (5.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.
 - III.- Que le comparant est le propriétaire des actions de la susdite société VIVALTO S.A.
- IV.- Que l'activité de la société VIVALTO S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, il requière le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
 - VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme VIVALTO S.A. est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2013. Relation GRE/2013/5160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013179324/48.

(130218296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Le Pavillon du Parc Belair, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 28A, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 43.115.

Les 100 parts sociales de la société sont détenues en totalité par Monsieur Marcel Goeres, demeurant au 111, Avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013181678/11.

(130221130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.637.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014000302/16.

(130223554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

NDPB Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.965.

Extrait des décisions de l'assemblée générale

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue en date du 19 novembre 2013 à Luxembourg, que l'actionnaire unique a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de classe B de Mr. Philippe Marc Luc Buhannic avec effet rétroactif au 27 janvier 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui ce tiendra en 2013;
- de renouveler le mandat d'administrateur de classe A de Mr. Joost Johannes Tulkens avec effet rétroactif au 27 janvier 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui ce tiendra en 2013;
 - de renouveler le mandat d'administrateur de classe A de Mrs. Johanna Dirkje

Martina van Ort avec effet rétroactif au 27 janvier 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui ce tiendra en 2013:

- de renouveler le mandat de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 27 janvier 2013 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire qui ce tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014000295/23.

(130223495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Octapan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.424.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 29 novembre 2013 que:

La société Victoria Management Services S.A., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 500 parts sociales sous forme nominative à M. Pavel KARABAN, ayant pour adresse, Rossiyskiy Prospeckt N° 14, Appt 472, St. Petersburg, Russie.



Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014000304/15.

(130223798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

NextITFrontier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.738.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000287/9.

(130223524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 22, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000288/9.

(130223508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

MCP Baffin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 170.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000275/9.

(130223464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.630.

Le siège social de l'associé-gérant-commandité, Partners Group Management II S.à r.l., a été transféré au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP DIRECT REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014000316/12.

(130223409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Promogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.276.

La Société a été constitué suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N0 C-N0 314 du 16 Août 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014000346/15.

(130223636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Promogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 36.276.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires du 23 décembre 2013.

En date du 23 décembre 2013, l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans, en tant que administrateur de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Giuseppe di Modica, gérant de société, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2017

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs:

- Richard Brekelmans
- Marie-Christine Hummel
- Giuseppe di Modica

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014000347/23.

(130223637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Proximo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 114.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000348/9.

(130223863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Techhol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014001838/9.

(140000780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Proxxon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Haerebierg.

R.C.S. Luxembourg B 36.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014001770/9.

(140000832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck